

2240 SH  
CONFIDENTIEL

Notes au dossier "Afrique du Sud"

Exportations de capitaux

21 novembre 1978. Séance interdépartementale réunissant MM. Richard (EPD), Lévy et Nagy (DEP) et Kaeser (DFF).

Aperçu des conclusions

- 1) Le plafond de 250 millions de francs pour les exportations d'argent frais sera maintenu en 1979, car on ne voit aucune raison suffisante pour l'abaisser ou l'élever.
- 2) L'exception demandée pour des placements privés de l'ordre de 1 milliard de francs destinés "à financer l'assainissement de "slums" en Afrique du Sud" ne sera pas accordée. Notre politique d'exportation de capitaux vers l'Afrique du Sud n'est pas fonction de l'emploi que ce pays fait des fonds empruntés, mais de l'attitude de la communauté internationale envers l'Afrique du Sud et de la menace qu'elle fait peser sur nos intérêts économiques. Une lettre en ce sens sera adressée à la BNS.
- 3) Bophuthatswana. La Suisse ne reconnaît pas ce pays. Il faut le considérer comme une partie intégrante de l'Afrique du Sud. Les demandes d'exportation de capitaux à destination du B. doivent être imputées sur le plafond de l'Afrique du Sud ou refusées si le plafond de l'année courante est atteint. Une lettre en ce sens sera adressée à la BNS.
- 4) Notes (150 millions) liées à un contrat d'Escher Wyss. On attend incessamment une prise de position de la Division du commerce sur cette affaire délicate. Il s'agira d'éviter une répétition de cette manoeuvre. Diverses propositions ont été faites: imputation totale sur le plafond 1979; imputation partielle sur le plafond 1979, etc.

592/78

Dodis





- 2 -

5) Administration du plafond. A ce jour, les demandes pour 1979 atteignent déjà 1/2 milliard, ce qui démontre la nécessité d'administrer le plafond. Une lettre en ce sens sera adressée à la BNS. Si elle répugne à le faire, l'administration fédérale devrait s'en charger. Modalités éventuelles: 200 millions répartis en fonction des positions acquises; tranche de 50 millions réservée aux "débutants", avec redistribution aux "anciens" à une date donnée en cas de non-utilisation.

6) Informations diverses

- L'affrontement entre l'ONU et l'Afrique du Sud concernant la Namibie pourrait conduire le cas échéant à des sanctions économiques. La probabilité que ce risque se réalise n'est pas considérée comme très grande pour le moment. Wait and see.
- Certaines entreprises britanniques auraient approché leur gouvernement pour obtenir l'assurance que des contrats en cours d'exécution seraient exceptés d'un éventuel embargo décrété contre l'Afrique du Sud.
- De source bancaire: le trésor sud-africain aurait modifié sa politique en ce qui concerne l'exploitation du plafond. Alors que jusqu'ici il avalisait "ex post" les transactions conclues entre débiteurs sud-africains et banques suisses, il voudrait dorénavant les autoriser "ex ante" afin de pouvoir appliquer un ordre de priorité.
- De source bancaire: il paraît que l'Afrique du Sud éprouve des difficultés à se financer sur l'euro-marché. Ce marché est dominé par de grands syndicats. Dans les différents syndicats, des banques influentes s'opposent à des opérations avec l'Afrique du Sud, soit parce qu'elles ont atteint leur limite de risque, soit parce qu'elles ne tiennent pas à figurer sur des "tombstones" sud-africaines.